

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION POPULAIRE

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	20.01.2023		23.118	DFDS
Annule et remplace				

<b>Auteur-e(-s) : Motion populaire du Syndicat des services publics région Neuchâtel (SSP-RN)</b>	<b>Lié à</b> (facultatif) : ad
---	-----------------------------------

**Titre : Pour des effectifs de classes de formation régulière revus à la baisse !**

**Contenu :**

Les personnes soussignées demandent au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'État de baisser les effectifs des classes de formation régulière (FR) de l'école obligatoire afin de pouvoir mieux encadrer les élèves en difficulté. Cela permettrait d'avoir un enseignement de plus grande qualité pour toutes et tous les élèves.

**Développement** (obligatoire) :

Les élèves des classes de formation spécialisée (FS) qui arrivent en classe FR ne peuvent pas être comptabilisé-e-s dans les effectifs officiels de cette dernière s'ils et elles sont aussi suivi-e-s dans une classe FS. Dès lors, ils et elles arrivent fréquemment dans des classes très, voire trop chargées, dans lesquelles se trouvent déjà des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP). L'inclusion n'est alors qu'un leurre dans un système qui ne leur donne pas de place officielle dans les classes régulières. Quant aux enseignant-e-s, ils et elles n'ont plus le temps ni les moyens de s'occuper de chacun-e des élèves avec leurs spécificités.

Une partie des élèves en difficulté de l'école obligatoire est laissée sur le bord du chemin. En baissant les effectifs de la formation régulière (FR), les enseignant-e-s auraient plus de disponibilité pour gérer l'hétérogénéité de leur classe et accompagner tou-te-s leurs élèves dans leur parcours scolaire. Ils et elles auraient aussi le temps de collaborer avec les enseignant-e-s spécialisé-e-s, qui connaissent de manière encore plus spécifique certain-e-s de ces élèves en difficulté.

Particulièrement au cycle 3, il s'agit des élèves qui, dans l'ancien système, auraient sans doute pu faire leur chemin en classe préprofessionnelle et auraient ainsi bénéficié de l'encadrement de leur enseignant-e de classe. Ces titulaires passaient du temps quotidiennement avec le même groupe d'élèves, avaient la disponibilité entre deux cours de discuter avec certain-e-s, rappelaient régulièrement les échéances et les points importants à ne pas oublier. Avec des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires, l'enseignement ne peut pas se limiter à la transmission des savoirs théoriques. Les titulaires de section préprofessionnelle effectuaient, parallèlement à leur travail d'enseignant-e, un travail d'accompagnement des jeunes dans leur développement, dans leurs démarches pour trouver une place dans le monde professionnel, etc.

L'accompagnement des élèves est essentiel. Avec la réforme du cycle 3, quand bien même ils et elles le désirent au plus profond d'eux et elles-mêmes, les enseignant-e-s ne peuvent plus accompagner leurs élèves. Ils et elles voient défiler une ribambelle d'élèves et côtoient, au mieux durant quelques périodes par semaine, les élèves dont ils et elles ont la charge en tant que titulaires. À quel moment peuvent-ils et elles prendre soin de créer du lien avec eux et elles ?

Les conséquences sont sans appel : une augmentation de 75% d'élèves en classe terminale en moins de 10 ans, dans un canton qui compte toujours moins d'habitant-e-s. Il est indispensable de remettre en cause le système qui a créé cette explosion. Un changement profond est ici urgent. Nous sommes convaincus que baisser les effectifs des classes est un premier pas vers un système scolaire qui met enfin l'élève au centre des préoccupations.

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire :**

Odile Rusca, 2000 Neuchâtel

Motion populaire munie de 611 signatures.

### **Position du Conseil d'État**

Le Conseil d'État combat la motion car : 1) suite à la régionalisation, l'organisation des classes relève des autorités scolaires communales/intercommunales ; 2) le nombre moyen d'élèves par classe et par cycle est régulièrement en-deçà des chiffres prévus dans l'arrêté sur l'organisation des classes : entre 17,9 et 18 en moyenne au cycle 1 pour un nombre attendu de 18 – entre 18,8 et 18,9 en moyenne au cycle 2 pour un nombre attendu de 19 – entre 19,5 et 19,8 en moyenne au cycle 3 pour un nombre attendu de 20 ; 3) le taux d'encadrement s'est amélioré depuis 2010, passant de 14 élèves par enseignant à 13,6-13,8 élèves par enseignant ; 4) le canton subventionne 45% du salaire des enseignants et les autorités scolaires communales/intercommunales 55% ; baisser le taux d'encadrement générerait des charges nouvelles en millions de francs.